

caise. Le régime du protectorat en Tunisie, l'abandon progressif du système des « rattachements » en Algérie, montrent de plus en plus la tendance à faire de nos deux possessions africaines, non pas des colonies autonomes, mais des colonies qui, liées très étroitement à la mère patrie par la communauté du sang et des intérêts, seront, en même temps, capables de se suffire à elles-mêmes et de pourvoir à leurs propres besoins. Avec le port de guerre de Bizerte, l'Algérie-Tunisie se trouve dotée d'un organe de plus ; elle est mise en état de se défendre, dans une certaine mesure, elle-même. Si les péripéties d'une longue guerre européenne venaient à isoler l'Afrique française de la métropole, Bizerte deviendrait le réduit de la défense, la base d'opérations, et, au besoin, le refuge de l'armée d'Afrique. Très forte, dès aujourd'hui, sur le front de mer, — les grandes manœuvres de 1902 l'ont montré, — la place a besoin, pour remplir ce grand rôle, d'être défendue, du côté de la terre, par des ouvrages capables, non seulement de repousser un « raid » tenté, pour détruire l'arsenal, par un ennemi débarqué sur quelque point des côtes, mais encore de soutenir un long siège ; l'histoire prouve que c'est toujours à des attaques du côté de la terre qu'ont succombé les grands ports de guerre ¹.

1. Les travaux nécessaires seraient moins considérables que ne suppose M. Puech (Rapport cité). A l'est, du côté du Ras-el-Djebel, une zone très intense de malaria protège la place ; au sud, le lac d'eau douce en empêche l'abord ; quelques ouvrages protégeant le chemin de fer et l'arsenal pourraient être suffisants. Il est, en tout cas, indispensable que nous ayons, en Afrique, une forteresse complète « rempart et bouclier de la Tunisie, gage